

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1100

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tranquille arrogance

Plus qu'un coup de théâtre, le second vote demandé par Gilbert Coutau est un échantillon des mœurs politiques libérales.

(y) Récemment, la *Tribune de Genève*, pressée de distribuer les bons et les mauvais points aux treize membres de la députation genevoise aux Chambres fédérales, désignait les deux gagnants après une année de législature: la nouvelle conseillère nationale socialiste Christiane Brunner, déjà très influente dans les questions de politique sociale notamment, et le libéral Gilbert Coutau qui, après douze ans au Conseil national,

a passé l'an dernier à la «petite Chambre», où il assure, avec une efficacité renforcée par sa position de sénateur, la défense des intérêts patronaux et, subsidiairement, genevois.

Sûr de lui-même et de sa mission, le conseiller aux Etats a l'arrogance tranquille de ceux qui ont les moyens, et peuvent supporter les effets de leur politique antisociale. Il vient d'en livrer une double démonstration. Conforté par le soutien populaire donné à certains allégements du droit de timbre, il annonçait, dès le soir de la votation, la suite de son programme fiscal: suppression de toute forme d'imposition des émissions et transactions de titres et papiers-valeurs, forte réduction de l'impôt anticipé, sans parler de l'abolition de l'impôt fédéral direct. Et le lendemain, lundi 28 septembre, il obtenait du Conseil des Etats qu'il revienne sur son vote du jeudi précédent, par lequel il s'était prononcé, à une courte majorité, en faveur du blocage pour deux ans des tarifs des médecins. Horrible contrainte pour une profession libérale, à laquelle le Conseil des Etats a promptement mis fin, avec un tout aussi mince écart de voix: 21 voix contre 17, au lieu de 17 contre 13, mais en sens inverse.

Le social à cinq sous

Ce retour en arrière n'est pas seulement l'effet de l'arrogance d'un seul député. Il marque aussi les rapports de force au Conseil des Etats, où les démocrates-chrétiens du ministre de la santé Flavio Cotti ne font plus la loi, sinon en l'absence de plusieurs radicaux et libéraux. Il reflète aussi les nouvelles mœurs et habitudes de travail de la Chambre des cantons, dont les horaires se sont alourdis, au point de ne plus finir la semaine dans le courant de la matinée du jeudi mais, comme pour la discussion de l'arrêté urgent sur les coûts de l'assurance maladie, en début d'après-midi, à l'heure où les parlementaires de milice vaquent déjà à de plus importantes occupations, professionnelles s'entend. Se fondant sur l'article 62 du règlement du Conseil des Etats, qui permet de revenir sur des articles ou des chapitres déterminés une fois la discussion close,

J'appartiens plutôt à la région du complexe d'infériorité culturelle helvétique, la région entre Romanshorn et Biel. Les frontières nationales ont-elles véritablement suscité ici une culture ? Je ne le crois pas. Mais je crois qu'entre Romanshorn et Biel, entre Biel et Genève il doit y avoir de la culture. Nous ne la reconnaissions pas parce que nous nous sommes toujours voués à la culture nationale et non à la culture des régions.

La culture est une affaire de régions et non de nations, même si — heureusement ou malheureusement — la culture a pu conduire à la naissance des nations. Oui, je me sens habitant de cette région et je pense rester ici et j'aime les scandales de cette région et les habitudes de cette région... Pour le dire de manière plus abstraite: l'identité de cette région, à laquelle appartiennent aussi le cervelas et les tripes et le vin — pas seulement le vin suisse mais aussi le Beaujolais et le Côtes du Rhône.

Je suis sûr que dans le cadre européen j'aurai toujours ma colère contre ces Suisses et je me réjouis que la Suisse, s'il elle veut exister dans l'Europe, soit contrainte de se trouver une identité, une culture des régions. Si elle ne parvient pas à trouver cette identité — comme les Français, les Italiens, les Norvégiens tout naturellement l'ont fait — alors c'est qu'elle n'en avait jamais eu. Et alors elle ne subira aucun dommage.

Mais je suis convaincu que nous en avons une. Et je me réjouis d'y appartenir.

Peter Bichsel

M. Coutau a donc obtenu un retour en arrière qui lui vaudra la reconnaissance des médecins, dans la mesure où cette nouvelle décision aura finalement pesé lourd dans la confection du compromis final, qui ne parle plus de gel généralisé des tarifs. On imagine en revanche sans peine ce qu'en pensent les caisses maladie et surtout les assurés, qui auront à s'acquitter désormais d'une taxe journalière en cas d'hospitalisation.

Heureusement que le groupe libéral a su se montrer plus «social» à l'égard des automobilistes que des malades: sans rire, le conseiller national vaudois Jean-Marc Narbel a soutenu que la hausse de 25 centimes sur le litre d'essence était insupportable pour les budgets familiaux, alors que, comme le faisait finement remarquer son collègue genevois Jean-Michel Gros, les dix francs par jour d'hôpital frappaient moins durement: la taxe journalière concerne «seulement» les patients hospitalisés, tandis que le prix de l'essence touche le grand peuple des automobilistes.

Il faut une sérieuse morgue pour faire le dur travail de parlementaire libéral. ■

EN BREF

Les marcheurs qui ont traversé les Alpes de Vienne à Nice sous l'emblème TransALPedes ont rempli leur programme. Ils ont accompli un périple de 1984 kilomètres qui a duré cent vingt-deux jours. Ils ont fait l'inventaire des problèmes alpins et recueilli une ample documentation photographique, vidéo et sonore.

L'exposition «Sonderfall ? La Suisse entre le Réduit national et l'Europe» patronnée par la Société de banque suisse est ouverte jusqu'au 15 novembre. L'épinglette vendue pour l'occasion montre un hérisson sur la croix fédérale.

Les dépenses culturelles des collectivités publiques suisses en 1989 ont été en moyenne de 205 francs par habitant. Le canton de Genève est en tête (506 francs) suivi, loin derrière, par Vaud (238) et Zurich (218). Uri (39 francs) et Appenzell Rhodes-intérieures (33 francs) viennent en queue du peloton.